

**Zeitschrift:** Actio : un magazine pour l'aide à la vie  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge Suisse  
**Band:** 96 (1987)  
**Heft:** 12

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**EDITORIAL**

# Deux objectifs

Je garde aujourd’hui encore un souvenir vivace des traits de l’Indien guatémaltèque qui, lors d’une assemblée communale, décrit les besoins élémentaires et la misère des habitants de son village. Je compris alors que la reconstruction ne pouvait se limiter à l’édification de maisons.

Pour la Croix-Rouge suisse, la notion de «construction» englobe dès lors bien plus que la simple reconstruction de bâtiments détruits. Nous y rattachons en effet les exigences du développement, convaincus que notre mission première ne peut être réalisée que par un objectif double: construction et développement. Cette mission, c’est rendre humaines les conditions de vie de ceux pour lesquels nous œuvrons dans le tiers monde. La construction telle que nous venons de la définir signifie donc créer des structures et offrir des prestations qui n’existaient pas auparavant ou qui n’étaient pas utilisables. Les articles de ce numéro d’*Actio* sont l’expression d’un vœu qui nous tient à cœur: nous aimeraisons que les nombreuses personnes qui participent à notre activité puissent prendre connaissance des réflexions qui sous-tendent nos programmes.

Le succès ou l’échec d’un projet dépendent pour nous de nombreux facteurs, mais aussi de nous-mêmes. Afin de répondre à la confiance que vous nous témoignez, chers lectrices et lecteurs, nous faisons tout ce qui est humainement possible pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés.

L’expérience la plus enrichissante qui soit est la rencontre avec d’autres, la plus terrible, l’indifférence de tant de personnes face à ceux qui sont dans le besoin.

Anton Wenger

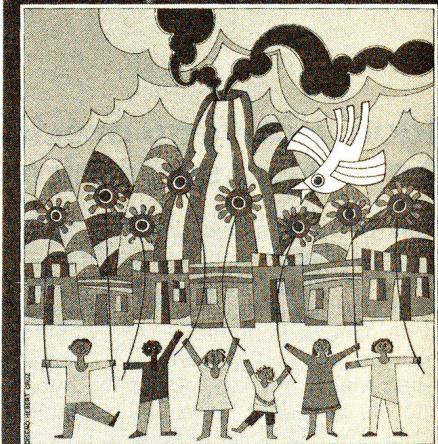
**SOMMAIRE**

**3** En bref

**4** Editorial

**5** Solidarité et coopération  
Le service de la coopération internationale de la CRS

## LA VIDA ES AMABLE ...CONSERVEMOSLA



CAMPAÑA PREVENCION DE RIESGOS  
COMITE DE PREVENCION DE RIESGOS,  
ASOCIACION DE DAMNIFICADOS DE CHINCHINA

**6** Reconstruire, ce n'est pas seulement restituer ce qui a été détruit  
Après les secours d'urgence, la reconstruction

**10** Le support de l'expérience  
La reconstruction au Bangladesh

**12** L'aide de la CRS: où et comment

**14** Les femmes reconstruisent Mexico  
De la reconstruction à l'évolution sociale

**16** Sus aux punaises  
La prévention médicale par l'assainissement des habitations

**18** «Vive le nouveau plan de la CRS!»  
Aide d'urgence à long terme ou coopération au développement?

**20** La Croix-Rouge est là  
Constitution de Sociétés nationales Croix-Rouge